



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

À une séance ordinaire tenue le 5 mars 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 20 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 671-2012
- b. Adoption du règlement n° 673-2012
- c. Inscription au congrès de la COMBEQ
- d. Demande à portée collective – Article 59 CPTAQ
- e. Dérogation mineure – 91, rang Bois-Joly
- f. Dérogation mineure – 93 A et B, rue Chainé
- g. Dérogation mineure – lot 3 384 976, rang Prairie-Grillée
- h. PIIA zones commerciale et industrielle – 324, rue Laurier
- i. Autorisation CPTAQ - 273, rang Gaspé
- j. Autorisation CPTAQ - Lots 3 388 253 et 3 388 254, rang Bois-Joly
- k. Avis de motion - Règlement ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge
- l. Avis de motion - Règlement relatif à l'entretien des installations septiques
- m. Acceptation d'un projet de compensation pour l'altération d'un cours d'eau sur le lot 3 384 667

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Soirée des bénévoles
- b. Mise à niveau du système de son de la salle communautaire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. .

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Contrat mesure des boues aux étangs
- b. Modification du règlement n° 655-2011 sur le traitement des eaux usées
- c. Achat d'un camion 6 roues dompeur usagé
- d. Demande de soumissions pour le surfacage et pavage 2012



- e. Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'interception et traitement des eaux usées
- f. Octroi du contrat pour la lecture des compteurs d'eau (3 ans)
- g. Paiement n° 7 – Mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Commandite à l'Association de ringuette de Lotbinière

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
- b. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal
- c. Heures de travail de la responsable de la bibliothèque
- d. Inscription au congrès de l'ADMQ

13. AGENDA POLITIQUE

- a. .

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15306-03-2012
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15307-03-2012
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 507,32 \$
Cathy Bergeron	4 687,74 \$
Martin Miller	2 143,05 \$
Renault Lepage	4 892,46 \$
Dany Lamontagne	3 810,65 \$
Linda Fortin	2 758,37 \$
Membres du conseil et cadres :	31 438,15 \$
Employés voirie et bureau :	50 637,00 \$
Service de sécurité incendie :	9 256,74 \$
Bibliothèque, entretien ménager, brigadières :	3 740,00 \$
Personnel de la SAAQ :	6 722,18 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2012 :	101 794,07 \$



Comptes payés - Février

Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	171,03 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 192,91 \$
Télus	Téléphone, internet et cabine télé. Fév.	850,21 \$
CARRA	Quote-part 2012	2 666,00 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	342,00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	6 957,19 \$
Sonic	Propane - salle communautaire	2 297,92 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 692,91 \$
Hydro-Québec	Installation et raccordement luminaires	662,25 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	529,85 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	559,71 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 382,93 \$
Réseau environnement	Inscription Salon des technologies	667,50 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle - janvier	1 150,09 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 942,81 \$
Postes Canada	Frais de poste - livret soccer	443,77 \$
Mike (Télus)	Appareils Mike	35,99 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 fév. au 21 mars	483,83 \$
Hydro-Québec	Installation et raccordement luminaires	827,80 \$
Fédération qué. des municipalités	Formation - financement projets verts	109,23 \$
Télus	Téléphone, internet et cabine télé. Mars	850,01 \$
Télus mobilité	Cellulaires (13 janv. au 13 fév.)	728,11 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2012 :		33 544,05 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Février

Association soccer Lotbinière	Ajustement saison 2011 et avance 2012	12 536,00 \$
Yvonne Huot	Annulation cours de taï-chi	120,00 \$
Marcel Bergeron	Annulation cours de taï-chi	120,00 \$
Simone Dufour	Annulation cours de taï-chi	120,00 \$
Johanne Guay	Annulation cours de taï-chi	120,00 \$
Claude Bergeron	Annulation cours de taï-chi	120,00 \$
Lysanne Chabot	Remboursement cours de danse	90,00 \$
Claudie Rousseau	Remboursement cours entrainement	31,00 \$
Nancy Brochu	Annulation réservation de salle	104,98 \$
Pierrette Courcy	Tire sur la neige	450,00 \$
OPRQ	Achat d'un ordinateur bibliothèque	205,00 \$
Sarah Dupont Fortier	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Kate Dubois	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Johannie Bergeron	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Maude Côté-Desrochers	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Cathy Rousseau	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Alexandre Martel	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Joanie Croteau	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Sébastien Daigle	Animation et surveillance Fête des neiges	50,00 \$
Réjean Grenier	Professeur cours de karaté	1 949,05 \$
Studio de Danse Hypnose	Professeur de cours de danse	565,65 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de février 2012 :		16 931,68 \$



Comptes à Payer - Février

Acklands Grainger	Outillage garage	139,36 \$
Amusements Dimiko	Fête des neiges 2012	1 230,23 \$
ADMQ	Formation (Loi sur l'accès à l'information)	298,94 \$
Batteries du Québec inc.	Batteries	363,09 \$
Biolab	Analyses d'eau	280,54 \$
Boîte à Muso inc.	Conférence	255,82 \$
Boivin & Gauvin inc.	Pièces - service des incendies	4 575,63 \$
Yvon Boucher	Versement 2012	19 762,56 \$
BPR Bâtiment inc.	Honoraires - Place Francoeur	1 322,22 \$
Les Cabrioles de Tilly	Fête des neiges 2012	459,90 \$
Les calèches La Belle Époque	Fête des neiges 2012	689,85 \$
Carquest	Interrupteur et courroie	61,74 \$
CDCE	Gold book SAAQ	121,87 \$
CGER	Location camion ordures - janvier	7 520,12 \$
CER Turmel	Pièces - conteneur	301,69 \$
Chambre de commerce Lotb.	Adhésion 2012	75,00 \$
CHEM ACTION	Traitement aqueduc	507,04 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport (DICOM)	25,97 \$
Com. maintenance Chemical	Dégraisseur	865,95 \$
Coop Unicoop	Chaîne et maillons de chaîne	169,75 \$
COMBEQ	Congrès 2012	632,36 \$
Côté Fleury	Poignée et serrure	86,18 \$
Christian Côté	Courroie VTT	183,95 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville - février	698,48 \$
CWA	Vanne d'isolation - traitement réservoir	1 029,03 \$
Desharnais	Changer pneus sur unité d'urgence	290,89 \$
École Nationale des pompiers	Régie de formation	3 060,00 \$
Éditions Yvon Blais	Code municipal	302,40 \$
Exova	Analyses d'eau	322,51 \$
FQM	Inscription formation	275,94 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	3 698,66 \$
Fleuriste St-Agapit	Plantes - Linda Fortin et inauguration Pro-Fab	255,13 \$
Fondation Hôtel-Dieu de Lévis	Don - décès de Noëlla Rousseau	75,00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	84,00 \$
Gaétan Bolduc & ass.	Réparation trouble	506,47 \$
Genivar	Honoraires professionnels	17 246,25 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	960,53 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte - février	360,00 \$
LCS	Recherche de fuite sur réseau	298,94 \$
Dany Lamontagne	Frais de déplacement	61,20 \$
Laser Networks	Cartouches d'encre	240,07 \$
M. Lemieux inc.	Meules	213,29 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 457,37 \$
Linde	Produits chimiques, masques, gants	737,62 \$
Location LPL inc.	Pièce pour banc de scie	9,20 \$
Macpek	Conditionneur diesel	542,22 \$
Marché Veilleux	Divers pour caucus et réunions	37,31 \$
Martin et Lévesque inc.	Manteaux	1 608,65 \$
Maxi Métal inc.	Supports de hache	245,84 \$
Medimage	Tags, électromagnétiques, etc.	314,46 \$
Mercier Expert inc.	Réparer petit moteur	126,13 \$
Messageries dynamiques	Renouvellement journal du Québec	197,30 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et impression cartes	102 434,81 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	4 431,78 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide pompiers	761,76 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Judith Nadeau	Barrière terrain des loisirs - février	240,00 \$
Normand Côté, électricien	Réparer fil brûlé et panneau électrique	2 158,89 \$
Outils Plus M.J. inc.	Brosses et lampe frontale	115,75 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	41 740,04 \$
Performance C2	Session hiver, impression et publicité	21 829,01 \$
P.E.S. Canada	Remplacer power supply	72,58 \$
Placide Martineau inc.	Peinture, fluorescents, tuiles, portes, etc.	940,77 \$
Plania	Modification réglementaire	2 974,98 \$
André Plante	Drain bouché	134,78 \$
PG Solutions	Soutien téléphonique et internet	68,99 \$
Protection incendie PC	Recharges, inspection et air pack	157,87 \$
PSC inc.	Lames	87,36 \$
Publications Québec	Mise à jour	31,39 \$
Publisac Québec	Appel d'offres - ménage salle et chalet	411,30 \$
Puribec	Solution calibration - traitement d'eau	185,11 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 057,83 \$
Réal Huot	Manchon de réparation	303,36 \$
Receveur général du Canada	Licences radio	639,00 \$
Rénovation Bricolage	Renouvellement revue - bibliothèque	24,32 \$
Réseau Biblio	Volume perdu	22,28 \$
Saute-Mouton et ribambelle	Cours de sushi	292,46 \$
Services Frimas	maintenance de fév. et remplacer pièce	722,09 \$
Services Jag	Inspection et vignette	132,45 \$
Servi Pompe S.P.	Purger le système au garage	125,90 \$
Sinto inc.	Nettoyeur à main et cétane	378,27 \$
SNC-Lavalin	Assistance technique	424,09 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations	10 084,80 \$
Stelem	Pièces pour borne-fontaine	404,71 \$
Tourisme Lotbinière	Cartes	35,00 \$
Voltec	Entretien du réseau d'électricité	846,22 \$
Westburne	Ruban électrique	16,56 \$
Wolseley	Compteur d'eau et pièce	339,00 \$
Xérox	Papier	1 272,95 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2012 :		299 083,11 \$

15308-03-2012
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT 671-2012

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de modifier les zones 187R, 188R, 189R et 190R et d'ajuster les usages autorisés, ainsi que de créer la zone 197R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 23 janvier 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 février 2012 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement 671-2012.

15309-03-2012
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT 673-2012

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'autoriser un projet intégré comprenant des habitations unifamiliales jumelées et des habitations multifamiliales dans la zone 173R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 23 janvier 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 février 2012 par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement 673-2012.

15310-03-2012
point no 7c

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec se tiendra du 26 au 28 avril prochains au Fairmont Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Louise Camiré, inspecteur en bâtiment, pour un montant de 632.36 \$ taxes incluses.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

15311-03-2012
point no 7d

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – ARTICLE 59 CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté une résolution le 7 février 2011 afin de soumettre de nouvelles demandes à la MRC de Lotbinière pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit pour une demande à portée collective;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une résolution le 13 avril 2011 pour transmettre une deuxième demande portant uniquement sur le volet 1, des îlots déstructurés en zone agricole et visant 8 des 18 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE 3 îlots déstructurés ont été reconnus pour Saint-Apollinaire accordant 8 nouveaux bâtiments potentiels (3 sur le rang Gaspé, 1 sur le rang Bois-Joly et 4 à l'extrémité des rues du Boisé et de la Forêt);

ATTENDU QUE la Commission de la protection du territoire agricole a transmis son compte rendu et l'orientation préliminaire de la demande numéro 372 712, le 10 février 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'émettre un avis favorable suite à la réception de l'orientation préliminaire de la demande à portée collective à la CPTAQ, dossier numéro 372 712.

D'acheminer la présente résolution à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

15312-03-2012
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 91, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 632 202, d'une superficie de 4446.5 m² dans la zone 46 A situé au 91, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2011-075 afin de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment agricole à 1.28 m, tel que spécifié sur le certificat de localisation;

ATTENDU QU'une erreur s'est produite lors de la construction du bâtiment agricole, car le permis numéro 2008-082 spécifiait une marge de recul arrière de 1.5 m;

ATTENDU QUE le mur arrière du bâtiment agricole comporte 5 fenêtres;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage numéro 590-2007 la marge de recul arrière minimale pour un bâtiment agricole est de 1.5 m pour un mur avec ouverture;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2012;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-075 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

15313-03-2012
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 93 A ET B, RUE CHAÎNÉ

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 3 688 355 d'une superficie de 1961.2 m² dans la zone 136 R situé au 93, rue Chainé;

ATTENDU QUE le demandeur désire subdiviser le lot afin de permettre la construction de deux résidences unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2012-002 afin de réduire les largeurs minimales des lots projetés à 6.52 m pour un et à 6.5 m pour l'autre;



ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007, la largeur de tout terrain donnant sur une ligne extérieure d'une courbe d'une rue peut être réduite de 33 %, cependant, la longueur de la ligne passant par les deux points de rencontre des lignes latérales ne peut être moindre que 8 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2012;

ATTENDU QUE sur l'avis public on aurait dû lire la largeur d'un lot à 6.49 m au lieu de 6.52 m, cette différence est acceptable en vertu des normes de la rénovation cadastrale, telle que confirmée par la firme d'arpenteur-géomètre Groupe Giroux;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2012-002 soit acceptée avec la modification de la largeur d'un lot.

Adopté à l'unanimité

La mairesse, Ginette Moreau s'abstient de vote pour cette résolution.

15314-03-2012
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – LOT 3 384 976, RANG PRAIRIE-GRILLÉE

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire d'une partie du lot 3 384 976 dans la zone 51 A situé entre le 520 et le 524, rang Prairie-Grillée;

ATTENDU QUE le lot projeté est inclus dans un îlot déstructuré, tel qu'identifié sur les cartes accompagnant la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le cadre de la demande à portée collective, en vertu de l'article 59 et permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2012-003 afin de réduire la largeur minimale du terrain à 33.7 m;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la largeur minimale pour un lot non desservi est de 45 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 février 2012;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2012-003 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

15315-03-2012
point no 7h

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 324, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 4 621 728 d'une superficie de 6925.8 m² dans la zone 104I situé au 324, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-031 afin de construire un immeuble à 5 condos commerciaux et industriels;



ATTENDU QUE le projet est prévu en plusieurs phases pour un total de 27 condos;

ATTENDU QU'un plan projet d'implantation et de construction ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs du bâtiment principal seront, comme spécifiés au plan de construction, fournis par le demandeur;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis avec la spécification suivante :

Que le certificat d'implantation soit modifié afin que l'implantation du bâtiment principal permette les manœuvres des camions de livraison entièrement sur le lot dans l'aire de stationnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux, pour un immeuble à 5 condos commerciaux et industriels, soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2012-031.

Que le certificat d'implantation soit modifié afin que l'implantation du bâtiment principal permette les manœuvres des camions de livraison entièrement sur le lot dans l'aire de stationnement.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller n° 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution.

15316-03-2012
point no 7i

AUTORISATION CPTAQ – 273, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire de l'immeuble situé au 273, rang Gaspé, cadastre 3 384 831, d'une superficie de 4645,10 m², dans la zone 20-A;

ATTENDU QUE cet immeuble a été construit en 1978, soit avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec et bénéficie de droits acquis en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été modifiée en juin 2001 par l'ajout de l'article 101.1 qui rend obligatoire l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour tout changement d'usage principal pour une fin autre que l'agriculture sur une superficie bénéficiant de droits acquis;

ATTENDU QUE depuis sa construction, cet immeuble a toujours été utilisé pour des activités commerciales et/ou industrielles;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles afin de louer l'immeuble à 2 entreprises qui œuvrent dans le secteur industriel et effectuent des activités semblables à l'usage exercé dans cet immeuble en juin 2001;

ATTEDU QUE la Municipalité souhaite aider au démarrage de 2 jeunes entreprises, ce qui créera de nouveaux emplois sur son territoire;

ATTENDU QU'il existe des espaces disponibles hors de la zone agricole, mais à des coûts trop dispendieux pour ces jeunes entreprises en démarrage;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée afin de permettre ces nouveaux usages industriels dans cet immeuble n'apportera aucune contrainte supplémentaire à la pratique de l'agriculture dans ce secteur;

ATTENDU QUE le lot faisant l'objet de la demande est situé dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;



ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

15317-03-2012
point no 7j

AUTORISATION CPTAQ – LOTS 3 388 253 ET 3 388 254 RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire de l'immeuble situé en bordure du rang Bois-Joly, cadastres 3 388 253 et 3 388 254, d'une superficie de 10 004.9 m², dans les zones 25-A et 27-A;

ATTENDU QUE ces lots sont inclus, sur une profondeur de 75 mètres, à l'intérieur de l'îlot déstructuré de type 1, n° 33090-02, identifiés dans la cadre de la demande à portée collective, en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QUE les lots concernés ont une profondeur de 125 et de 140 mètres et que le propriétaire souhaite pouvoir vendre chacun des lots à des personnes différentes;

ATTENDU QUE les lots concernés ont été cadastrés en juillet 1976 et bénéficient de droits acquis concernant le frontage de chacun d'eux;

ATTENDU QUE le demandeur désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles afin de pouvoir morceler cette propriété en 2 pour ainsi permettre la vente à 2 éventuels acheteurs;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée permettra l'ajout de 2 nouvelles résidences dans cet îlot déstructuré, mais n'apportera aucune contrainte supplémentaire à la pratique de l'agriculture dans ce secteur;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande sont situés dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

15318-03-2012
point no 7k

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES HEURES
D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE**

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 680-2012 ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2012.



15319-03-2012
point no 7l

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 682-2012 relatif à l'entretien des installations septiques.

15320-03-2012
point no 7m

ACCEPTATION D'UN PROJET DE COMPENSATION POUR L'ALTÉRATION D'UN COURS D'EAU SUR LE LOT 3 384 667

ATTENDU QUE le promoteur « Société immobilière Invest inc. » prévoit un développement résidentiel sur la rue Lamontagne;

ATTENDU QUE ce projet prévoit le remblai d'une section d'un cours d'eau sur le lot 3 384 667, soit un embranchement du ruisseau Bourret;

ATTENDU QUE la perte du cours d'eau encourue par le projet de développement doit être compensée par l'élaboration d'un projet de compensation;

ATTENDU QUE le projet de compensation proposé concerne le lot 4 062 928, partie d'un bassin de rétention appartenant à la Municipalité de Saint-Apollinaire et localisé entre les rues des Érables et des Bouleaux;

ATTENDU QUE la renaturalisation des rives du cours d'eau permettra de réduire les apports en sédiments fins vers le ruisseau Bourret et redonnera au cours d'eau une bande de protection riveraine adéquatement végétalisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le projet de compensation proposé par la firme Roche ltée dans le dossier 065548.

Le projet de compensation est plus amplement décrit dans un document préparé par Madame Maïté Dubois, biologiste, déposé à la Municipalité le 29 février dernier.

Adopté à l'unanimité

15321-03-2012
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7000 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 7000 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 14 avril prochain à la salle communautaire et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité



15322-03-2012
point no 8b

MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE SON DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour mettre à niveau le système de son de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la mise à niveau comprend :

- 2 prises VGA au plafond pour projecteurs
- 1 plaque vidéo comprenant :
 - 1 prise DVD en VGA
 - 1 prise VGA projecteur gauche avant
 - 1 prise VGA projecteur droite avant
 - 1 prise VGA future droite
 - 1 prise VGA future gauche
- 1 plaque audio comprenant :
 - 1 prise mp3 ou ordinateur
 - 4 prises micro
 - 1 prise ligne pour brancher console
- 1 DVD
- 1 tuner
- 1 console symetrix avec un contrôleur mural
- Installation et une formation aux personnes responsables

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Installation R. Mailloux au coût de 5000 \$
- Musique Beaudouin inc. au coût de 5850 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Installation R. Mailloux pour mettre à niveau le système de son de la salle communautaire au coût de 5000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

15323-03-2012
point no 10a

CONTRAT MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la Municipalité de fournir un rapport annuel relatif à la mesure d'accumulation de boues des étangs aérés dès 2012;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès de trois compagnies selon la liste fournie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| • Gaétan Bolduc & associés inc. | 885.95 \$ + taxes |
| • Echo-tech H ₂ O inc. | 1 275.00 \$ + taxes |
| • MCR procédés & technologies | 1 860.00 \$ + taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat au plus bas prix, Gaétan Bolduc & associés inc., au coût de 885.95 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité



15324-03-2012
point no 10b

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT N^o 655-2011 SUR LE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 655-2011 le 6 juin 2011 décrétant une dépense n'excédant pas 2 210 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux d'interception et de traitement des eaux usées le 13 décembre 2011 au montant de 2 702 739.74 \$;

ATTENDU QU'il y a un manque de crédits;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De modifier l'article 3 du règlement numéro 655-2011 pour y remplacer le montant 2 210 000 \$ par 2 585 203.76 \$ (taxes nettes).

De modifier l'article 4 du règlement numéro 655-2011 pour y ajouter à la fin « et à utiliser une somme de 375 203.76 \$ à même le fond général. La contribution du fond général pourra être réduite à même toute contribution ou subvention ».

Adopté à l'unanimité

15325-03-2012
point no 10c

ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES DOMPEUR USAGÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a fait paraître sur le site de Se@o (système électronique d'appel d'offres) un appel d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues dompeur usagé;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de Camions A & R Dubois inc., au coût de 46 564.88 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un camion 6 roues dompeur 2002, de marque Freightliner, au coût de 46 564.88 \$ taxes incluses, auprès de Camions A & R Dubois inc.

Adopté à l'unanimité

15326-03-2012
point no 10d

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE SURFAÇAGE ET PAVAGE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de surfacage et pavage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour les travaux de surfacage et pavage pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné.

Adopté à l'unanimité



15327-03-2012
point no 10e

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX
DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX
USÉES**

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'interception et traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE 3 prix ont été reçus, soit :

- Inspec-Sol inc. au coût de 17 317.40 \$ plus taxes
- LMV au coût de 17 540.79 \$ plus taxes
- Labo S.M. inc. au coût de 21 550.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas prix, Inspec-Sol inc. au coût de 17 317.40 \$ en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

15328-03-2012
point no 10f

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU (3 ANS)

ATTENDU QUE des appels d'offres pour la lecture des compteurs d'eau ont été demandés par le biais de *L'Apollinairois*;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de la lecture des compteurs d'eau à monsieur Jacques Côté pour les années 2012 à 2014, aux coûts suivants :

- 2.00 \$ par compteur pour 2012 plus 60 \$ pour les frais d'essence
- 2.25 \$ par compteur pour 2013 plus 60 \$ pour les frais d'essence
- 2.50 \$ par compteur pour 2014 plus 60 \$ pour les frais d'essence

Adopté à l'unanimité

15329-03-2012
point no 10g

**PAIEMENT N° 7 – MISE AUX NORMES DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES ET
RÉSERVOIR**

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin nous a transmis une lettre de recommandation pour le paiement n° 7 représentant les travaux complémentaires de la mise aux normes, complétés au 29 février 2012;

ATTENDU QUE la somme à payer est de 12 274.48 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur des travaux, Construction BSL inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 12 274.48 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Construction BSL inc.

Adopté à l'unanimité



15330-03-2012
point no 11a

COMMANDITE À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 2 jeunes filles de Saint-Apollinaire qui sont inscrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à l'ARL, une subvention de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

15331-03-2012
point no 12a

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 681-2012 ayant pour effet de fixer les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

15332-03-2012
point no 12b

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, M. Norman MacMillan, a accordé une subvention additionnelle de 5000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins Bourret, de la Chute, des rangs Bois-Joly, de Pierriche, des Moulanges, Gaspé, Marigot, Prairie-Grillée, Saint-Lazare, des routes de l'Ormière, des Ruisseaux, du Bois-de-l'Ail, du Cap et des rues des Bois, des Cèdres, des Érables et Dufresne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

15333-03-2012
point no 12c

HEURES DE TRAVAIL DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE nous prévoyons d'ici peu un changement de statut de bibliothèque affiliée au réseau bibilo à un statut de bibliothèque publique autonome;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a fait une demande afin d'augmenter ses heures de travail pour combler le travail supplémentaire et pour pallier au manque criant de bénévoles;

ATTENDU QUE madame Aubé sera dorénavant responsable du Comité culturel de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'augmenter les heures de travail de la responsable de la bibliothèque, madame Guylaine Aubé, pour un montant hebdomadaire de 375 \$ pour 52 semaines, payable aux 2 semaines, rétroactif au 6 février, ce qui équivaut à 25 h/semaine. Tous les frais concernant les formations, repas, déplacements, etc. sont à la charge de la responsable comme travailleur autonome.

Adopté à l'unanimité

15334-03-2012
point no 12d

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 6 au 8 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Martine Couture, directrice générale, à ce congrès pour un montant de 450 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

15335-03-2012
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 mars 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15336-03-2012
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 mars 2012, à 21 h 01.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du conseil : le lundi 2 avril 2012